APRÈS LE MALI, LES REBELLES ATTAQUENT UNE CASERNE AU NORD DU NIGER

La région du Sahel s'enflamme

Les rebelles touareg ont attaqué avant-hier une caserne au nord d'Arlit, une ville au nord du Niger, à 200 km de la frontière algérienne. Un bilan lourd a été enregistré faisant état de plusieurs dizaines de morts et de blessés. Cette attaque s'inscrit dans le mouvement de rébellion des Touareg qui a repris depuis l'interruption du traité entre ces rebelles et les gouvernements des pays du Sahel le 20 mars denier.

Ilhem B. Tir - (Le Soir) - La ville d'Arlit a été le théâtre d'un violent accrochage entre les forces de l'armée nigérienne et les rebelles, selon des sources sécuritaires. L'attaque perpétrée contre une caserne a fait des dizaines de morts dans les rangs des forces nigériennes.

Cependant, cette invasion était redoutée depuis quelques jours déjà suite à l'interruption du traité de paix et à «l'état de siège» imposé par le président du Niger, Mamadou Tandja, qui avait reconduit par décret pour trois mois l'état de «mise en garde» renforçant les pouvoirs de l'armée dans le Nord à compter du 24 février 2008.

Cette «mise en garde» avait été décrétée pour trois mois le 24 août 2007 et reconduite pour la même durée le 24 novembre du fait de l'escalade de la violence dans la zone du conflit.

Une mesure permettant à l'armée de mieux gérer l'insécurité ambiante dans la zone face aux attaques des rebelles et des explosions de mines antichars. Par ailleurs, le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ, rébellion des Touareg auteur de l'attentat, continue à affirmer vouloir se battre pour une meilleure répartition au profit des communautés touareg des richesses de la région, essentiellement l'uranium.

A cet effet, il est important de souligner que la ville d'Arlit a été créée à la suite de la découverte et de la mise en exploitation en 1969 de riches gisements d'uranium par les autorités nucléaires françaises. Dans les années 1980, 40% de la production mondiale en provenaient et l'uranium représentait 90% du montant des exportations du Niger. Sur un autre volet, la tension monte d'un cran dans la bande sahélo-saharienne. Le dernier accrochage entre les forces maliennes et les rebelles de Brahim Bahanga au sud de Badji Mokhtar, exactement à 50 km sud de Tinzaouatine, a fait 31 prisonniers des forces maliennes dont 3 capitaines. 5 chars et 2 camions ont été calcinés, selon toujours des sources sécuritaires. Les rebelles, qui n'avaient perdu qu'un mort et enregistré 3 blessés, ont réussi à emporter 4 véhicules tout-terrain ainsi qu'un lot d'armement et de munitions.

Ainsi, la bande du Sahel a fini par constituer une «rampe de lancement» pour les groupes armés. Le Sud algérien, infesté de plus en plus par des groupes rebelles, d'opposants armés, de Touareg sécessionnistes et de contrebandiers constitués en bandes mafieuses, risque encore d'être touché. Bien que la riposte de l'armée algérienne ait été jusqu'à présent immédiate, cela n'écarte pas la nécessité d'un programme spécial, dont l'objectif est d'endiguer toute menace terroriste venant du Sahel.

I. T.

UNE PREMIÈRE EN ALGÉRIE

Utilisation de l'énergie solaire par la mobilisation des ressources en eau

Une première en Algérie, initiée par l'unité de l'ADE de Sidi-Bel-Abbès avec l'utilisation de l'énergie solaire pour la mobilisation des ressources en eau. Dans cet objectif, une station F3 au niveau de la localité de Tenira a été équipée dernièrement. Elle est en cours d'essai. Si elle savèrerait rentable, d'autres stations le seront aussi dans un proche avenir, a-t-on appris auprès de M. Samir Rebaï, assistant du directeur de l'unité de Sidi-Bel-Abbès.

A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau correspondant au 21 mars, l'ADE (l'Algérienne des eaux) de Sidi-Bel-Abbès, a élaboré un riche programme sous le thème «L'eau et l'assainissement», les manifestations se sont déroulées au niveau du théâtre de Sidi-Bel-Abbès en présence de nombreux invités et communicants.

Les festivités ont commencé avec la présentation d'un projet de développement par l'ADE en partenariat avec l'Enie de Sidi-Bel-Abbès ayant trait à l'application du solaire dans la mobilisation des ressources en eau. Des professeurs et chercheurs de l'université Djilali-Liabès de Sidi-Bel-Abbès et des cadres de l'ADE ont animé la journée avec des communications ponctuées de débats. M. Benramdane Charef, professeur à l'université Djilali-Liabès est intervenu sur l'application de l'énergie solaire au profit de la mobilisation des ressources en eau et M. Aïni Djamel, chercheur géophysicien et sur l'utilisation de la technique «Radar» dans la détection des réseaux AEP, M. Bouabdesslam Mourad, directeur d'unité de Sidi-Bel-Abbès, M. Lounis Boumediène, chef du département commercial ADE, M. Belagroune, chef de laboratoire qualité ADE et Taousser Yahia, ingénieur exploitation ADE ont eux aussi fait des communications. Ce dernier, en l'occurrence M. Taousser a fait celle de la réhabilitation du réseau AEP de Sidi-Bel-Abbès. Lors de la célébration ce samedi 21 mars de la journée de l'eau, d'autres festivités au profit des enfants ont été concoctées par l'assistant du directeur de l'unité. L'ADE a tenu à sensibiliser l'enfant sur l'eau, ce précieux liquide, avec la présentation d'une pièce théâtrale de Hmimiche sous le nom «Plock» qui traite de la sensibilisation sur l'utilisation de l'eau et avec une sortie éducative au profit de 120 écoliers vers la source Aïn-Skhouna de Sidi-Ali-Benyoub, le réservoir 8000 m³ et la station d'épuration opération, coordonnée avec la direction de l'éducation où les jeunes invités ont eu droit à des explications sur l'acheminement de l'eau vers Sidi-Bel-Abbès. Enfin pour clore la journée, l'ADE a récompensé les enfants lauréats du concours de dessin avec la remise de prix à ces derniers, aux retraités et aux travailleurs méritants de l'ADE.

A. M.

POUVOIR D'ACHAT

Le RCD accule Belkhadem

Le groupe parlementaire du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) maintient la pression sur le gouvernement Belkhadem. Seul parti d'opposition à l'intérieur de l'Assemblée populaire nationale, la formation de Saïd Sadi multiplie les initiatives et casse, de fait, l'unanimisme ambiant.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Ainsi, après la fin de non-recevoir formulée par le président de l'Assemblée quant à la demande du groupe consistant en «l'ouverture d'un débat général sur la question du pouvoir d'achat», les parlementaires du RCD optent pour la méthode des questions orales.

C'est le cas du député de Béjaïa Athmane Mazouz, qui interpelle le chef du gouvernement. Membre de la commission des finances et du budget, le député Athmane Mazouz, qui a déposé officiellement sa question orale, interroge ainsi le chef de l'exécutif : «Monsieur le Chef du gouvernement, à la lumière de la désillusion générale et de la perte de confiance, quelles sont les intentions de votre gouvernement pour mettre un terme à la dégradation du pouvoir d'achat des Algériens ?» Au préalable, le député n'a pas manqué d'analyser la situation économique et sociale du pays, relevant ce paradoxe notoire entre «la très bonne santé financière du pays» d'un côté, et «la dégradation sans cesse du niveau de vie des Algériens», de l'autre. Une dégradation qui constitue le terrain fertile pour «l'ébullition du front social». Ce, avant de poser crûment la question de «la nécessité de redéfinir la vision globale de la manière de gouverner». Abdelaziz Belkhadem va-t-il alors accéder à la demande du député du RCD ou déléguera-t-il, comme c'est souvent d'usage chez nous, le ministre des Relations avec le Parlement ?

K. A.

ALORS QU'ELLE A ÉTÉ ACCUSÉE D'ÊTRE KAMIKAZE ET DE TENTATIVE DE MEURTRE

Le tribunal de Blida relaxe la prévenue

Le tribunal criminel près la cour de Blida a jugé, samedi dernier jusqu'à une heure tardive de la journée, l'affaire de tentative de meurtre sur la personne de K. Mohamed Amine, un jeune de 24 ans, soupçonné d'appartenir à un groupe terroriste et dont la prévenue, K. Affaf, une étudiante, qui a été utilisée par un officier des services de sécurité pour la collecte d'informations sur ce dernier mais la situation a tourné au drame puisque l'officier avait tiré deux balles sur K. Mohamed Amine, le blessant grièvement.

Après avoir été convaincue de l'innocence de la prévenue, la juge avait décidé de sa relaxe après que le représentant du ministère public eût requis 5 ans de prison ferme à son encontre.

L'affaire remonte au 11 mars 2005 lorsque la victime a fait l'objet d'une attaque à main armée au moment où elle attendait à bord de sa voiture stationnée au quartier Ben Boulaïd à Blida, K. Affaf, à laquelle il a fixé un rendez-vous. Subitement et sans douter qu'il faisait l'objet d'un guet-apens, il aperçut deux hommes avant de recevoir deux balles dans le ventre. K. Mohamed Amine sera transféré à l'étranger pour une intervention chirurgicale après une hospitalisation de quelques jours à Blida. Une enquête a été ouverte et sur la base du relevé des appels téléphoniques de la victime, il s'avère que K. Affaf a été la dernière à l'avoir appelée. Mais cette dernière disparaîtra de la circulation dès qu'elle sut qu'elle était recherché. Ainsi, la justice se verra obligée de lancer un mandat d'amener contre elle. Mais entre-temps, d'autres personnes soupçonnées d'être impliquées dans l'affaire informeront que K. Affaf travaillait pour le compte de l'officier pour la collecte d'informations sur la famille de la victime suspectée d'avoir des accointances avec des terroristes. Au procès Me Djamel Boulefrad, avocat de la prévenue, avait pu convaincre la juge de l'innocence de celle-ci car elle ne pouvait deviner, selon lui, l'intention de l'officier qui a abusé de sa naïveté pour l'enrôler dans des affaires dont elle ne savait rien. Pour corroborer sa thèse, il rappellera l'article 48 du code pénal qui dit que «n'est punissable celui qui a été contraint à l'infraction par une force à laquelle il n'a pu résister». Il ajoutera que sa cliente avait jugé, avant les faits, avoir rendu service à l'officier surtout qu'elle était persuadée qu'il œuvrait pour le bien du pays. Mais le procureur général avait demandé 5 ans de prison ferme arguant qu'elle était poursuivie pour non-dénonciation. Notons enfin que l'officier qui avait été arrêté et placé sous mandat de dépôt après son forfait a comparu dans ce procès en tant que témoin et qu'il sera jugé dans un autre procès.

M. B.

SON 5e CONGRÈS SE TIENDRA EN JUILLET EN ALGÉRIE

Le congrès amazigh s'en remet à l'ONU

A moins de se confronter au refus des autorités algériennes, le Congrès mondial amazigh, ayant le statut d'ONG, compte tenir son congrès soit à Tizi-Ouzou soit à Béjaïa.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Ses animateurs ont déjà déposé les demandes d'autorisations nécessaires auprès des walis des deux villes et attendent leur aval.

Selon le président du CMA, M. Belkacem Lounès, «il est logique et légitime que le 5e congrès ait lieu en Algérie. Nous attendons avec optimisme les réponses des autorités. Cette rencontre devra réunir entre 500 et 700 congressistes venant d'une vingtaine de pays». En attendant, le CMA a rédigé un rapport alternatif qu'il présentera le 15 avril à Genève devant le comité des Nations unies pour les droits civils et politiques.

Dans ce compte-rendu sur l'état des droits de l'homme en Algérie, le CMA a «insisté sur un certain nombre de violations des libertés et des droits humains ainsi que la lancinante question de l'impunité». dans le détail, le CMA écrit que «le constat général est que la légalisation algérienne et surtout sa mise en œuvre se trouvent largement en rupture avec l'obligation de respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des principes démocratiques universels».

Le rapport évoque une «marginalisation socio-économique des régions amazighes, la privation des Amazighs du droit à leur langue et à leur culture, les exécutions sommaires». Auparavant, le conseil fédéral du CMA, réuni le 13 février au Maroc, avait examiné la situation de l'Algérie et rappelé «la position du CMA contre l'impunité et exige que les auteurs des crimes commis durant le Printemps noir de 2001 en Kabylie soient arrêtés, jugés et sanctionnés».

Le président du CMA, qui animait hier une conférence de presse, a plaidé pour une réouverture des frontières au Maghreb.

Un vœu qui ne lui semble pas du tout irréaliste puisque, dit-il, les frontières ont divisé les peuples et sont l'œuvre du colonialisme.

N. I.